

Nombre de Conseillers en exercice : 13
Nombre de Conseillers présents : 08
Nombre de pouvoirs : 2
Date de la Convocation : 08/10/25
Date d'affichage : 08/10/25



Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal Séance du 13 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le treize octobre à dix-neuf heure trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur BOYER Dominique, Maire.

Etaient présent aux côtés de Monsieur BOYER Dominique : Mmes BIGOT Agnès, MARMIER Noëlle, DUFRESNE Anna, M GABILLET François, TEPPE Sébastien, DREYFUS Eric et VARLET Geoffrey.

Étaient excusés : WEBER Corinne a donné procuration à M GABILLET François,

GONNARD Pierre a donné procuration à Mme MARMIER Noëlle

Était absente : Mmes TOURNIER Nathalie, PAYET Marie-Béatrice et VERNUUSE Céline

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du C.G.C.T., Mme BIGOT Agnès été élue secrétaire de séance.

Délibération n°25050 : R2S CONCEPT - Convention relative à l'aménagement route de Pont de Veyle - RD66

Le Conseil municipal, réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BOYER Dominique.

Après avoir entendu lecture du rapport de M. le Maire sur le dossier relatif à l'aménagement RD66 – route de Pont de Veyle.

La mission de la société R2S CONCEPT est la Maîtrise d'œuvre relative aux travaux d'aménagement de la route de Pont de Veyle avec réseau d'eaux pluviales et aménagements.

La rémunération de cette maîtrise d'œuvre de la société R2S CONCEPT est de 19 740.00 € TTC.

A cet effet, une proposition de convention est mise à délibération. (Proposition de convention de ci-jointe)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ;

➤ DECIDE, de signer la convention relative aux travaux d'aménagement de la Route de Pont De Veyle avec réseau d'eaux pluviales et aménagements pour un montant de 19 740.00 € TTC

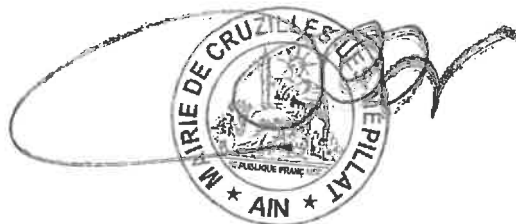
➤ M. le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,
Le 13 octobre 2025

Le Secrétaire
Agnès BIGOT



Le Maire,
Dominique BOYER





Aménagement Route de Pont de Veyle –

Envoyé en préfecture le 16/10/2025

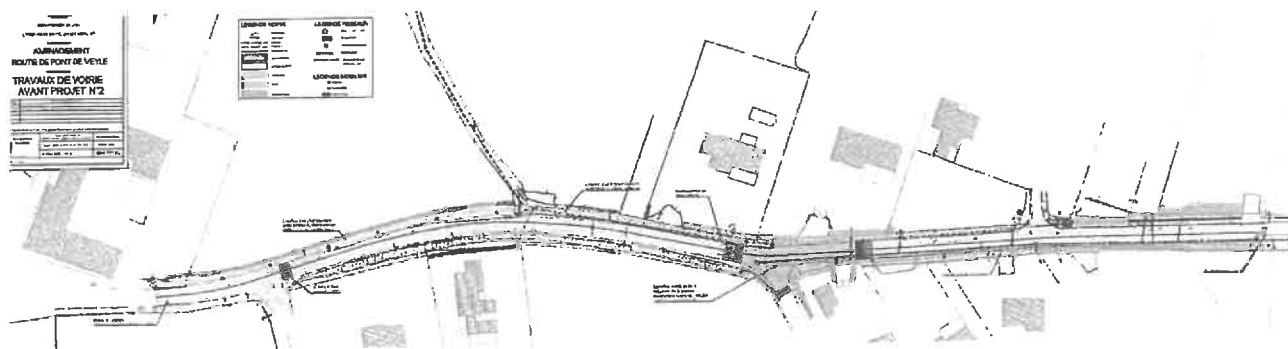
Reçu en préfecture le 16/10/2025

Publié le 13/10/2025

ID : 001-210101366-20251013-25050-DE



Commune de Cruzilles-lès-Mépillat



Mission de Maîtrise d'Œuvre

Devis

R2S Concept – 665 Rue de Montadiot – 71640 Mellecey
Siret : 814 017 885 00041
Téléphone : 06 69 42 85 32

Article 1. Objet du présent marché

Le présent marché consiste en une mission de Maîtrise d'œuvre relative aux travaux d'aménagement de la Route de Pont de Veyle avec réseau d'eaux pluviales et aménagements.

Article 2. Détail des prestations

La mission comportera les phases suivantes :

- Phase PRO :

Les lignes directrices de l'aménagement fixées à la phase AVP seront affinées et optimisées lors de cette phase. Les plans d'exécution seront alors réalisés avec le chiffrage définitif correspondant.

- Phase ACT :

Le projet étant correctement défini, nous établirons l'ensemble des pièces administratives et techniques constituant le Dossier de Consultation des Entreprises. Ces documents seront à accepter sans modification par le ou les entreprises choisies pour la réalisation du projet en accord avec le maître d'ouvrage.

Nous accompagnons ensuite le Maître d'Ouvrage pour l'analyse des offres et les éventuelles négociations avec les entreprises. Le choix des entreprises se fera sous réserve que ces dernières disposent des habilitations nécessaires à la réalisation des travaux qui leur seront confiés.

- Phase VISA :

Lors de cette phase, nous validerons les plans d'exécution de l'entreprise retenue.

- Phase DET :

Un suivi régulier des travaux sera assuré lors de cette phase : la fréquence **d'une réunion officielle par semaine** qui comprend la rédaction d'un compte-rendu sera respectée pendant toute la durée du chantier, ainsi que **d'une visite inopinée en moyenne par semaine**. Le maître d'œuvre aura la responsabilité d'une réalisation des travaux conforme au projet et respectueuse des délais fixés au marché de travaux. Il assurera également le maintien du bon fonctionnement des installations existantes pendant toute la durée du projet.



Phase AOR :

Aménagement Route de Pont de Veyle –

Envoyé en préfecture le 16/10/2025
Reçu en préfecture le 16/10/2025
Publié le 13/10/2025
ID : 001-210101366-20251013-25050-DE

La réception définitive de l'ouvrage aura lieu lors de cette phase après levé de toutes les éventuelles réserves émises par le maître d'œuvre lors du suivi de chantier. Nous veillerons notamment à la réception de toutes les pièces nécessaires à la constitution du Dossier des Ouvrages Exécutés.

Article 3. Rémunération

- Mission de Maîtrise d'œuvre :

Les honoraires du bureau d'études R2S Concept s'effectueront pour un montant forfaitaire de 16 450,00 € HT soit 19 740,00 € TTC, qui se répartira comme suit :

Eléments de Mission	Répartition de la Rémunération de la Mission	Montant HT
PRO	45,0%	7 402,50 €
ACT	7,6%	1 250,20 €
VISA	3,8%	625,10 €
DET	39,8%	6 547,10 €
AOR - GPA	3,8%	625,10 €
Montant Total HT		16 450,00 €
TVA 20%		3 290,00 €
Montant Total TTC		19 740,00 €

Article 4. Décompte de l'étude

Le décompte sera établi selon le devis. Le bureau d'études pourra présenter des demandes d'acomptes suivant l'avancement de l'étude.

Le bureau d'études pourra exiger le paiement des prestations déjà effectuées avant d'engager la poursuite de sa mission. L'acceptation de ce devis par le maître d'ouvrage vaut acceptation de cette condition particulière et ne pourra en aucun cas être remise en cause ultérieurement.

R2S Concept – 665 Rue de Montadiot – 71640 Mellecey
Siret : 814 017 885 00041
Téléphone : 06 69 42 85 32



Aménagement Route de Pont de Veyle –

Envoyé en préfecture le 16/10/2025

Reçu en préfecture le 16/10/2025

Publié le 13/10/2025

ID : 001-210101366-20251013-25050-DE



Article 5. Règlement

Le règlement s'effectuera par traite à 30 jours de facturation, à l'avancement de chaque phase en faisant porter les sommes dues au crédit du compte ouvert au nom de :

- Compte ouvert au nom de **R2S CONCEPT**
- Numéro : 30003-00550-00020161152-62
- Banque : SOCIETE GENERALE
- Adresse : 18, Boulevard de la République
71100 CHALON SUR SAONE

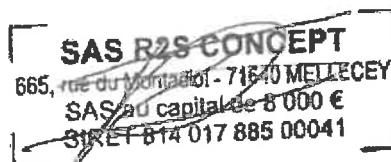
Fait à Mellecey, le 1 Octobre 2025

« Bon pour Accord »
Le Maître d'ouvrage

Le Maire,
Dominique BOYER



Le Maître d'œuvre



R2S Concept – 665 Rue de Montadiot – 71640 Mellecey
Siret : 814 017 885 00041
Téléphone : 06 69 42 85 32